

Le **vendredi 10 mai 2019 à 20h30** le conseil municipal dûment convoqué le 06/05/2019 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. GERIN Guy Maire

Nombre de membres en exercice : 09

PRESENTS : Mmes et MM. GERIN Guy - BUISSON Alain - BOTTERO Christine - AUFRANC Yves - SOUCHAL Patrice - RINALDI Frédéric - BRUSET Aline - RIMAUD Philippe

ABSENTS EXCUSES : M. VERPILLON Thierry

Secrétaire de séance : Mme BOTTERO Christine

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

1. délibération n° 15

SE38 - Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité - Enfouissement "Route de Cazeneuve"

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune LIEUDIEU
Affaire n° 188-001-211
Enfouissement route de Cazeneuve

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	71128€
2- le montant total de financement externe serait de :	71128€
3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0€
4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- ▶ prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant out démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- ▶ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : 71128€
Financement externes : 71128€
Participation prévisionnelle : 0€
(frais SEDI + contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0€

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU France TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants:

1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	20607€
2- le montant total de financement externe serait de :	1000€
3- la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	981€
4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	18626€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- ▶ prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant out démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

- ▶ prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	20607€
Financement externes :	1000€
Participation prévisionnelle :	19607€
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **981€**

2. délibération n° 16

SE38 - Travaux sur le réseau d'éclairage public "Route de Cazeneuve"

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : commune *LIEUDIEU*
 Affaire n° 188-002-211
 EP - Cazeneuve

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 19560€
- 2- le montant total des financements externes s'élève à : 12341€
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : **233€**
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **6986€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- ▶ du projet présenté et du plan de financement définitif,
- ▶ de la contribution correspondante au SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	19560€
Financement externes :	12341€
Participation prévisionnelle :	7219€
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	
 - **PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de **233€**
 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **6986€**
- Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).